

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### Session extraordinaire

#### DÉLIBÉRATION N° 24-3 du 8 janvier 2024

**Boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or les Milandes - Castelnau-la-Chapelle - Marqueyssac - Beynac-et-Cazenac, pour de nouvelles mobilités sécurisées.  
Mesures suite au bilan de la concertation.**

DATE DE LA CONVOCATION : 18/12/2023

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.CELERIER

PRÉSENTS : Régine ANGLARD, Jacques AUZOU, Josie BAYLE, Didier BAZINET, Jérôme BETAILLE, Catherine BEZAC-GONTHIER, Florence BORGELLA, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Mélanie CELERIER, Olivier CHABREYROU, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CAPIERRE, Christel DEFOULNY, Frédéric DELMARES, Pascal DELTEIL, Stéphane DOBBELS, Christelle DRUILLOLE, Corinne DUCROCQ, Claudine FAURE, Marie-Laure FAURE, Stéphane FAYOL, Eric FRETILLERE, Florence GAUTHIER, Isabelle HYVOZ, Raphaëlle LAFAYE, Fabienne LAGOUBIE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Paul MASO, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Alain OLLIVIER, Germinal PEIRO, Jacques RANOUX, Christophe ROUSSEAU, Jean-Michel SAUTREAU, Benoît SECRESTAT, Christian TEILLAC, Marie-Claude VARAILLAS, Mireille VOLPATO

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Pascal BOURDEAU donne pouvoir à Didier BAZINET, Véronique CHABREYROU donne pouvoir à Jacques RANOUX, Cécile LABARTHE donne pouvoir à Frédéric DELMARES, Patricia LAFON-GAUTHIER donne pouvoir à Germinal PEIRO, Juliette NEVERS donne pouvoir à Régine ANGLARD, Rozenn ROUILLER donne pouvoir à Jean-Michel SAUTREAU

RAPPORTEUR : Jean-Michel MAGNE

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Pour : 36 - Groupe Socialiste, Ecologiste, Citoyen et Apparentés (31), Groupe Communiste, Citoyen, Ecologiste (3), Non inscrit (2)

Contre : 0

Abstentions : 14 - Groupe Les Républicains, Divers Droite et Apparentés (8), Groupe Renouveau Dordogne (6)

Non-participation : 0

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## Session extraordinaire

---

N° 24-3 du 8 janvier 2024

**Boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or les Milandes - Castelnaud-la-Chapelle - Marqueyssac - Beynac-et-Cazenac, pour de nouvelles mobilités sécurisées.  
Mesures suite au bilan de la concertation.**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-17 définissant les modalités de participation du public à des projets ayant une incidence sur l'environnement,

**VU** la délibération du Conseil départemental n° 23-2 du 3 février 2023 prenant en considération et approuvant les principes du nouveau projet d'aménagement global d'une boucle multimodale de sécurisation, d'accessibilité et de protection de la vallée de la Dordogne : LES MILANDES – CASTELNAUD-LA-CHAPELLE – MARQUEYSSAC et BEYNAC-ET-CAZENAC et autorisant M. le Président du Conseil départemental à engager toutes les procédures pour mener à bien ce projet,

**VU** la délibération n° 23.CP.IV.35 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 22 mai 2023 approuvant la déclaration d'intention,

**VU** la décision du préfet du 21 juillet 2023 de prescrire l'organisation d'une concertation préalable pour une durée de six semaines à l'échelle départementale, faisant suite à l'exercice du droit d'initiative d'un collectif d'associations, d'une association agréée pour la protection de l'environnement et par deux Communautés de communes,

**VU** la délibération n° 23.CP.VI.52 du 17 juillet 2023 de la Commission Permanente du Conseil départemental approuvant la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour la désignation d'un garant de la concertation publique, pour veiller à la qualité du dispositif participatif mis en place par le responsable du projet,

**VU** la décision prise en séance plénière le 26 juillet 2023 de la CNDP de désigner M<sup>me</sup> Brigitte FARGEVIEILLE et M. Roland PEYLET, garants du processus de concertation préalable pour le projet de création d'une boucle multimodale,

**VU** la délibération n° 23.CP.VII.65 de la Commission Permanente du Conseil départemental du 25 septembre 2023 prenant acte du déroulement de la concertation préalable sur la période du 28 septembre au 9 novembre 2023 inclus, et des modalités de concertation arrêtées en lien avec les garants,

**VU** les motions de soutien des Communes de SAINT-CERNIN-DE-L'HERM du 13 octobre 2023 ; de CARLUX du 12 octobre 2023 ; de SIORAC-EN-PERIGORD du 2 novembre 2023,

**VU** les délibérations prises par l'ensemble des Communautés d'agglomérations et des Communautés de communes concernées sur le département, toutes en faveur du projet :

Communauté d'agglomération du GRAND PÉRIGUEUX le 30 novembre 2023

Communauté d'agglomération BERGERACOISE le 13 décembre 2023

Communauté de communes SARLAT-PÉRIGORD NOIR le 2 octobre 2023

Communauté de communes MONTAIGNE-MONTRAVEL ET GURSON le 27 septembre 2023

Communauté de communes des BASTIDES DORDOGNE-PÉRIGORD le 14 novembre 2023

Communauté de communes ISLE-VERN-SALEMBRE EN PÉRIGORD le 14 novembre 2023

Communauté de communes ISLE-DOUBLE-LANDAIS le 14 décembre 2023

Communauté de communes du PERIGORD RIBÉRACOIS le 30 novembre 2023

Communauté de communes du PAYS DE FÉNELON le 29 novembre 2023

Communauté de communes PORTES SUD PÉRIGORD le 16 octobre 2023

Communauté de communes VALLÉE DE LA DORDOGNE-FORÊT BESSÈDE le 8 novembre 2023

Communauté de communes TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR le 9 octobre 2023

Communauté de communes de LA VALLÉE DE L'HOMME le 9 novembre 2023

Communauté de communes de DOMME-VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD le 25 octobre 2023

Communauté de communes DRONNE ET BELLE le 12 octobre 2023

Communauté de communes ISLE-CREMPSE EN PÉRIGORD le 25 octobre 2023

Communauté de communes du PÉRIGORD NONTRONNAIS le 23 novembre 2023

Communauté de communes du PÉRIGORD LIMOUSIN le 14 décembre 2023

Communauté de communes du PAYS DE SAINT AULAYE le 30 novembre 2023

Communauté de communes ISLE-LOUE-AUVÉZÈRE EN PÉRIGORD le 24 octobre 2023

**CONSIDÉRANT** le bilan de la concertation en date du 8 décembre 2023 établi par les garants de la CNDP, publié sur le site internet du Département, de la préfecture de Dordogne et de la CNDP et annexé à la présente, ainsi que ses demandes de précisions ou ses préconisations,

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des avis exprimés lors de la concertation préalable,

**VU** le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

**VU** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission infrastructures, transports, logement, développement numérique,

**VU** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission finances, administration générale, patrimoine, aide aux communes,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE** du bilan de la concertation qui s'est déroulée sur la période du 28 septembre au 9 novembre 2023 inclus, établi par les garants de la concertation, désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et annexé à la présente délibération (annexe 1).

**DECIDE** la poursuite du projet de boucle multimodale d'accès aux deux rives de la vallée de la Dordogne, au cœur du Triangle d'or Les Milandes – Castelnaud-la-Chapelle – Marqueyssac et Beynac-et-Cazenac pour de nouvelles mobilités sécurisées, tel que présenté dans la note de synthèse en annexe 5 et sur le plan en annexe 6 de la présente délibération :

- en apportant les réponses aux recommandations des garants en annexes 2 et 3 de la présente délibération ;

- en adoptant les mesures complémentaires suivantes et détaillées en annexe 4, jugées nécessaires de mettre en place dans le cadre de ce projet, pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation et des recommandations des garants de la CNDP :

- mise en place d'un sens unique de circulation routière d'Est en Ouest et d'une voie dédiée aux mobilités douces dans Beynac en juillet/août sur l'actuelle RD703,

- aménagement de la halte ferroviaire de Fayrac et mise en place d'arrêts systématiques du train en juillet/août et d'arrêts à la demande le matin et le soir le reste de l'année,

- adaptations des circuits de navettes électriques : ajout d'un arrêt à Monrecour et ajout d'un circuit spécifique matin midi et soir pour la desserte de La Roque-Gageac et de Domme,

- précisions sur les itinéraires cyclables et piétons de desserte des 4 châteaux depuis la halte de Fayrac et la V91,

- précisions relatives aux éléments d'ouvrages présents sur le site,

- actualisation du coût du projet suite à la concertation.

**AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil départemental à engager toutes les procédures pour mener à bien le projet de boucle multimodale, à prendre tous les actes permettant la mise en œuvre de la délibération, signer, déposer et exécuter tous les documents afférents aux demandes et à l'obtention des autorisations administratives nécessaires, au nom et pour le compte du Département et notamment :

- la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme en vigueur ;
- l'autorisation environnementale comprenant notamment :
  - l'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau),
  - la dérogation au titre des articles L.411-2 et suivants du Code de l'Environnement (espèces protégées),

- l'autorisation de défrichement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code Forestier,
  - l'évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.
- les permis d'aménager sur les Communes de Castelnaud-la-Chapelle et de Vézac situées en Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
  - l'autorisation « site inscrit » sur la Commune de Saint-Vincent-de-Cosse.



Signé numériquement  
A : PERIGUEUX (24019),  
Le : 09/01/2024 à 14:17:11  
Département de la Dordogne  
Président du Conseil Départemental  
Germinal PEIRO